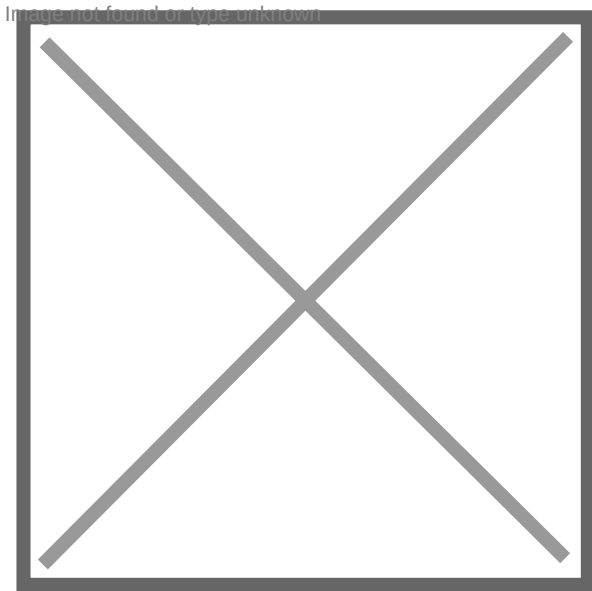




## Annulation d'une précommande passée par sarl

Par **jvangysel**, le **25/05/2010** à **12:28**

Bonjour,  
Je suis gérante d'une SARL. Deux fois par an, les commerciaux passent pour enregistrer les précommandes de chaque saison. L'un d'eux est passé en mars dernier pour des précommandes automne/hiver que je souhaite modifier et/ou annuler. J'ai informé ce commercial que je voulais annuler certains produits, il me soutient qu'il est impossible de modifier quoi que ce soit.  
Dans leurs conditions générales de vente, rien n'est mentionné pour les précommandes, ils ne répondent d'ailleurs plus depuis que je leur ai demandé de me faire passer le texte qui évoquerait le sujet.  
Ai-je le droit d'annuler ou modifier une précommande ?  
La seule confirmation a été de répondre par mail "Vous pouvez valider le fichier des précommandes" par mail au mois de mars dernier.  
Merci de votre réponse

Par **fabienne034**, le **25/05/2010** à **14:06**

bonjour,  
une pré-commande n'est pas une commande il faut le faire par LRAR pour être tranquille  
en revanche une commande, vous n'auriez pas pu le faire puisque vous avez agi en qualité de professionnel  
pour tout savoir sur la sarl  
<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Par **jvangysel**, le **08/06/2010** à **11:13**

Bonjour,  
Existe-t-il un texte de loi concernant l'annulation de pré-commande ?  
Merci